

PLUi

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

Boucle
Nord de Seine

Réunion publique

Les outils règlementaires du PLUi

Ville de Clichy-la-Garenne

14 novembre 2023

Maison des associations Aimé Césaire





Temps d'échange



Recueil de vos contributions

- **Rémi MUZEAU** – Maire de Clichy-la-Garenne - Vice-président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine
- **Noël BERTOMEU** - Directeur Général des Services - Boucle Nord de Seine
- **Anaïs KOT** – Directrice Générale Adjointe Développement - Boucle Nord de Seine
- **Jasmine DOZIAS** - Responsable planification et PLUi - Boucle Nord de Seine
- **Margot LE ROY**- Responsable de mission, Rouge Vif, prestataire (concertation & communication du PLUi)
- **Juliette FOURNIL** - Responsable de mission, Rouge Vif, prestataire (concertation & communication du PLUi)
- **Claire BLANDIN** – Codra, prestataire (élaboration du PLUi)

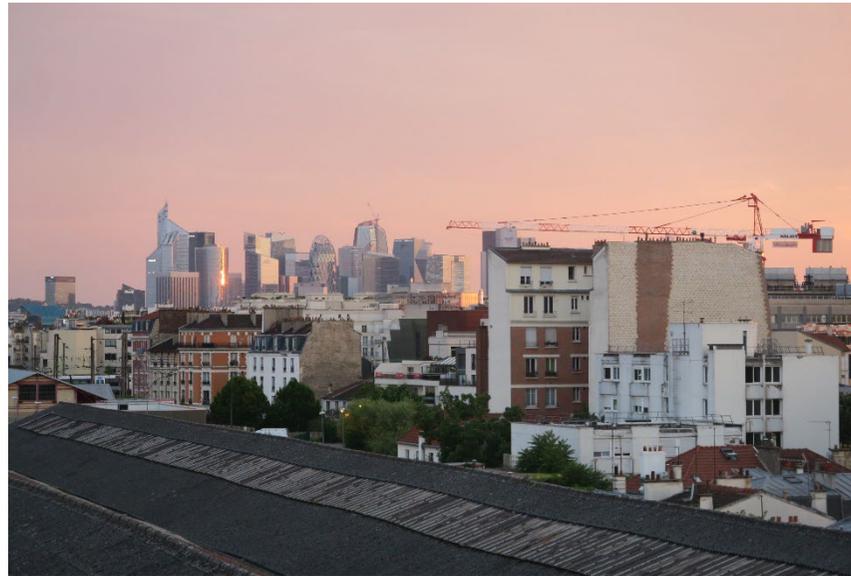
Rémi MUZEAU

Maire de Clichy-la-Garenne

Vice-président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine

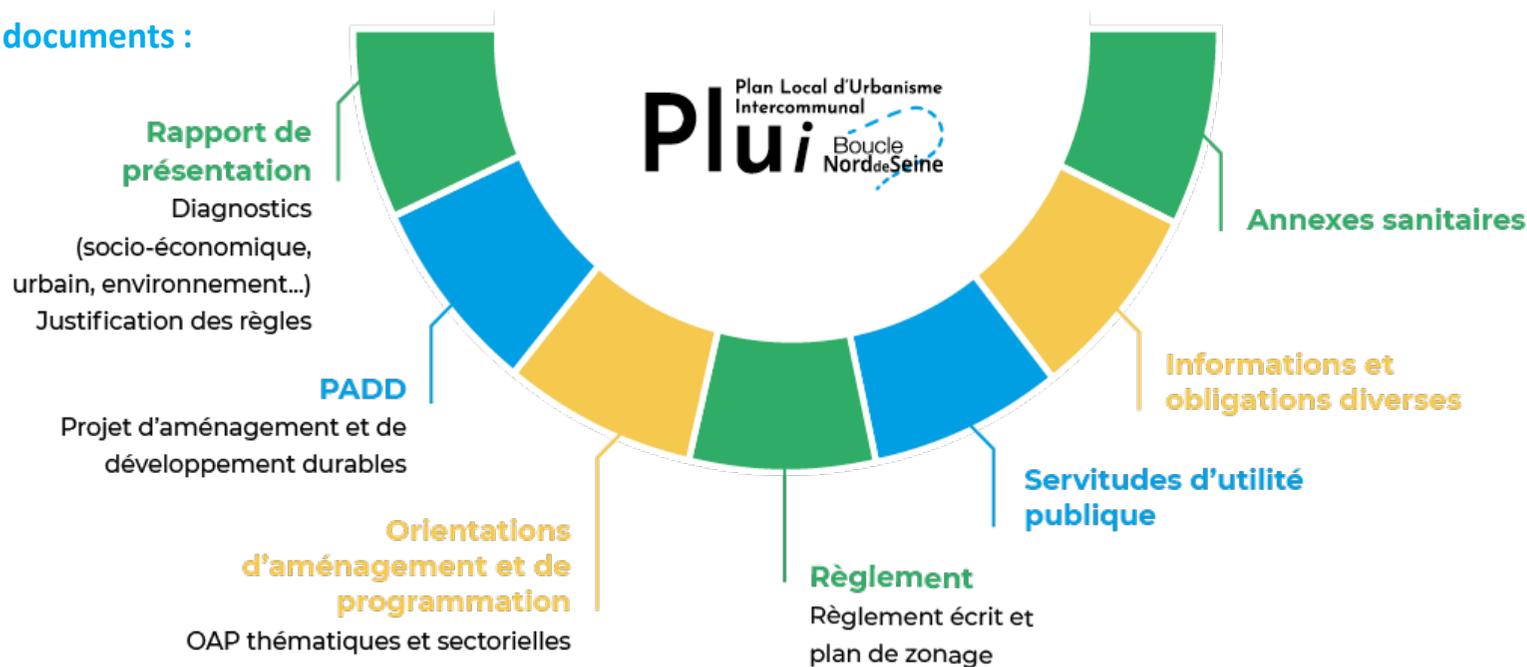


© Romain Carteret - Good Morning Clichy - Concours photo PLUi 2022



© Marion Sanyas - Clichy-en-dialogue avec les Hauts de Seine - Concours photo PLUi 2022

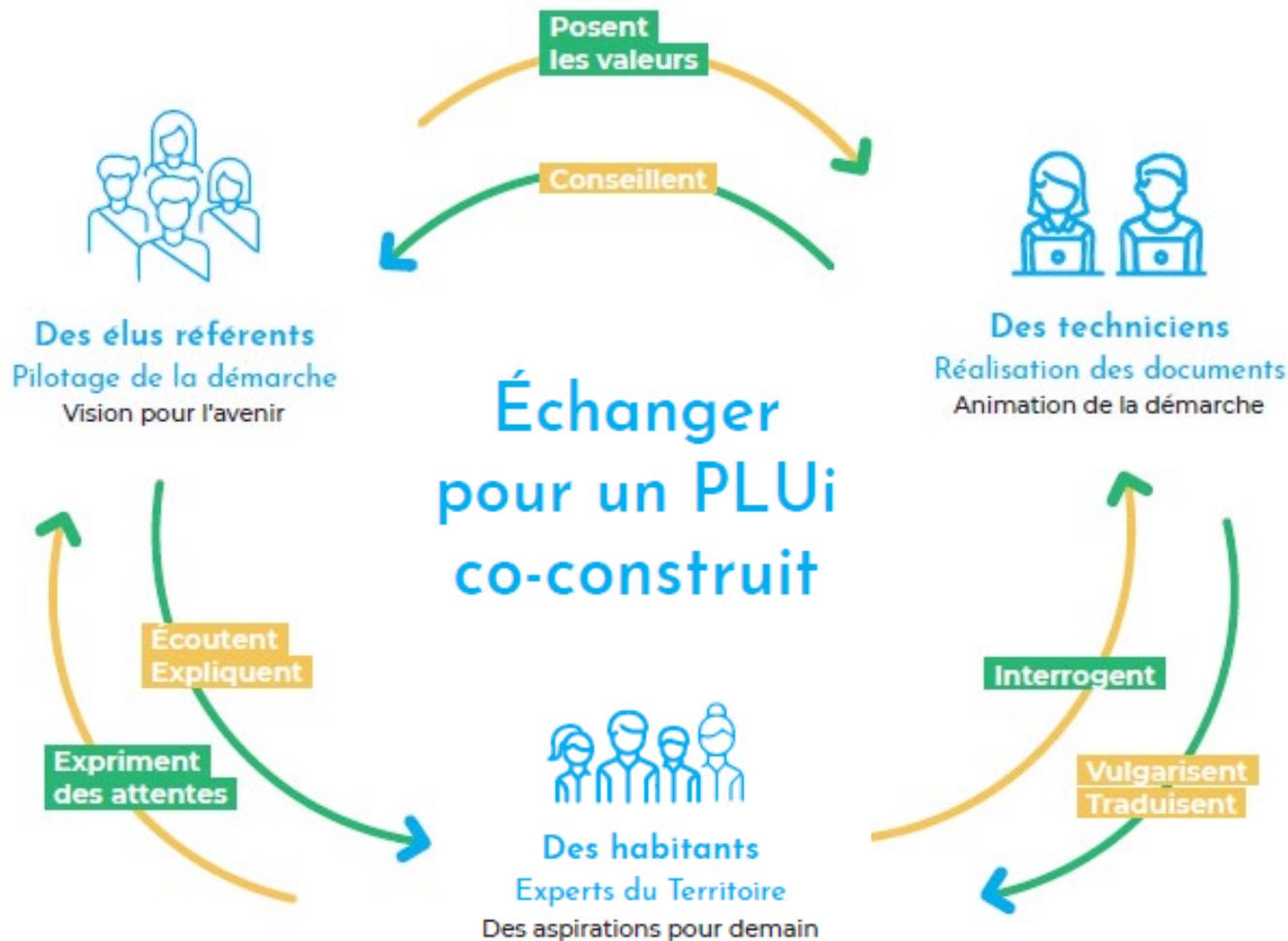
Le PLUi est composé de **plusieurs documents** :



- Il précise le **droit des sols**.
- Il constitue un outil de mise en œuvre des projets publics et privés.
- Il fixe un cadre de **cohérence** des différentes **actions d'aménagement** et des **politiques publiques sectorielles**.

Ce qui nécessite de développer :

- Une **vision globale** du développement du territoire.
- Établie à partir d'un **diagnostic territorial**.
- Pour définir les **orientations générales** d'aménagement et d'urbanisme.



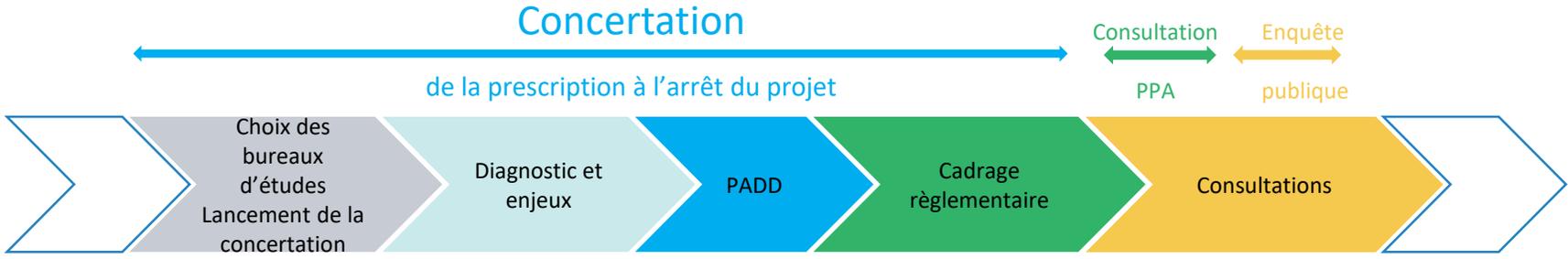
Le calendrier d'élaboration du PLUi

Avril 2021
Prescription
élaboration
du PLUi

Juin 2023
Débat sur les
orientations du
PADD

Mai 2024
Bilan de la
concertation
Arrêt du projet

Début 2025
Approbation du
PLUi



Nous en sommes là !

En parallèle...

Juillet 2023
Approbation
du SCoT-M



île de France
OBJECTIF 2040

Élaboration du nouveau
SDRIF-Environnemental
à l'horizon 2040

Été 2024
Adoption
du SDRIF-E

Fin 2024
Approbation
en conseil d'Etat

Les avis des habitants exprimés dans le cadre de la concertation

Margot Le Roy – AMO Concertation et communication



Les outils de concertation et de communication du PLUi

Phase préparatoire

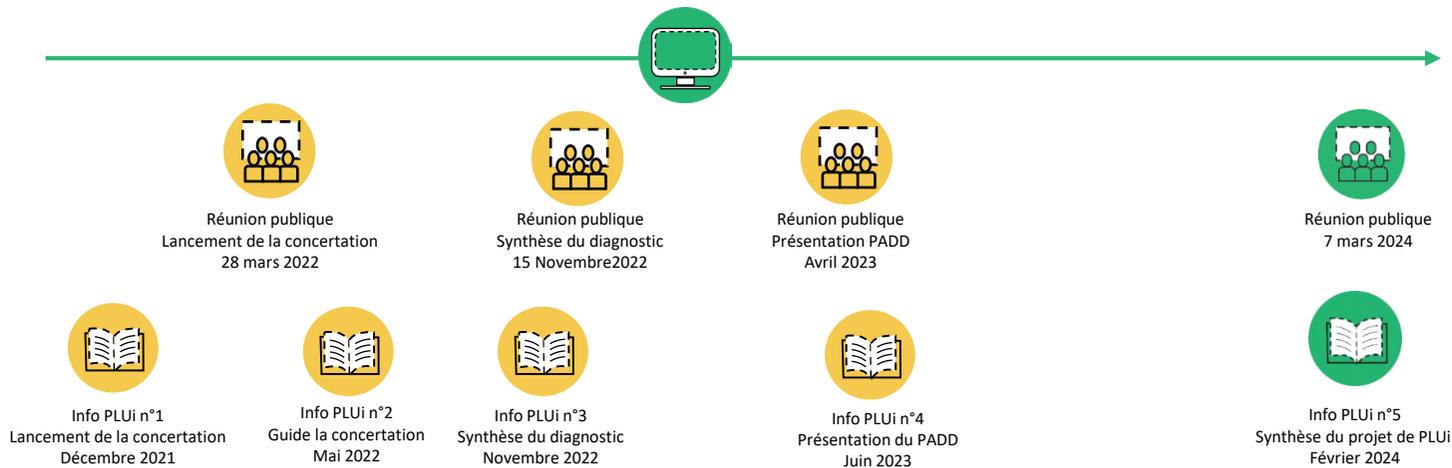
Diagnostic et enjeux

Cadrage réglementaire

PADD

Bilan de la concertation

S'informer



Contribuer



Synthèse des enjeux prioritaires pour les habitants à l'échelle du territoire

Les enjeux prioritaires pour le territoire de Boucle Nord de Seine varient en fonction des communes mais donnent à voir des priorités partagées.



Nature en ville

Malgré la présence d'espaces verts au sein du territoire, **l'accès à la verdure est limité** dans un territoire de plus en plus dense et attractif. Le manque d'espace vert se fait sentir par les habitants et donne le sentiment parfois d'un cadre trop « bétonné » et « étouffant ». La nature en ville concerne aussi l'implantation d'arbres à privilégier dans les nouvelles constructions pour bénéficier d'îlot de fraîcheur.



La desserte en transports en commun

Le territoire bénéficie **d'une bonne desserte en transports en commun** notamment pour se rendre dans des points stratégiques du territoire (Paris et La Défense) mais le maillage de ce réseau entre les communes voire les quartiers n'est pas satisfaisant et encore parfois **inégalitaire**.



Habitat

Le territoire comporte **une diversité de tissus urbains** donnant à voir des spécificités pour chaque commune et quartier à préserver et valoriser. La mixité sociale apparaît comme un enjeu fort mais nécessitant un vivre-ensemble encore parfois complexe.



Pollution

L'attractivité du territoire implique de nouvelles constructions provoquant **nuisances sonores et visuelles pour les habitants**. De même que la place de la voiture est encore trop prépondérante ne permettant pas **le développement de nouveaux modes de déplacement** de manière sécurisées et impactant fortement le territoire en termes de pollution.



Santé et bien-être

Le cadre de vie apparaît comme une composante essentielle des habitants avec des remarques importantes émises sur la nécessité de pouvoir accéder à une offre de médecins sur le territoire tout comme d'habiter dans **un cadre de vie sain et moins pollué**.



Identité territoriale

Le lien à la Seine constitue pour les **habitants une identité forte du territoire mais encore sous-exploitée** en termes d'aménagement. Le bien-être des habitants apparaît aussi un enjeu central face aux nombreuses difficultés rencontrées au quotidien.

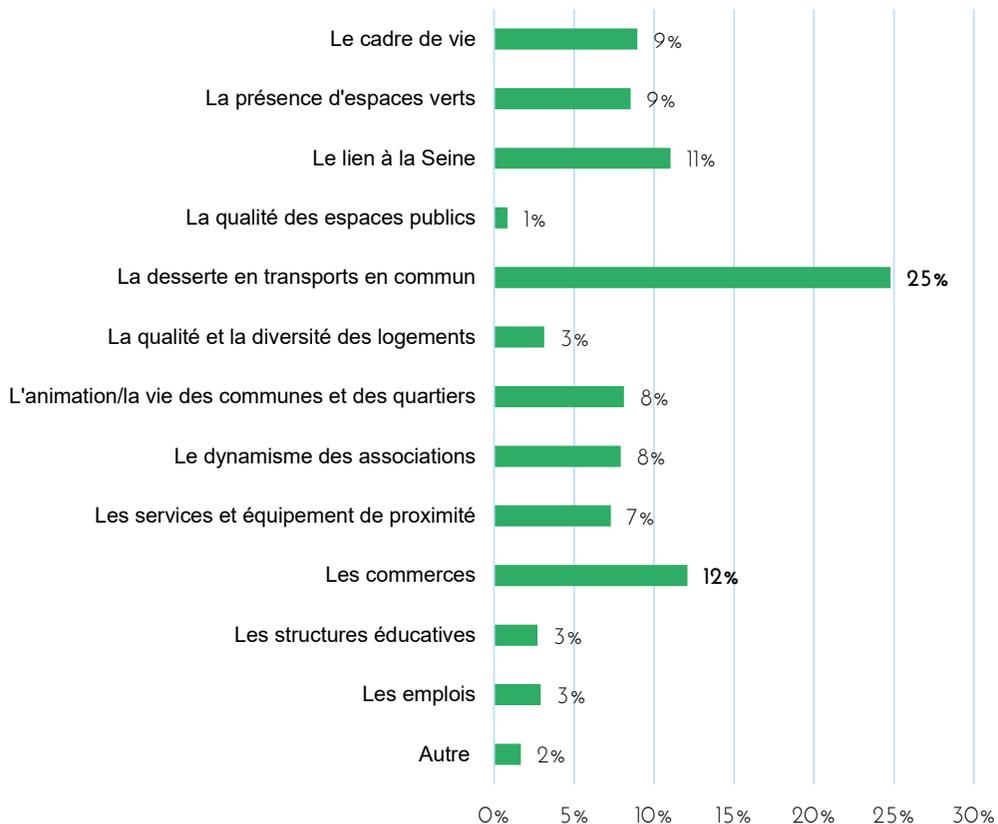


Commerces de proximité

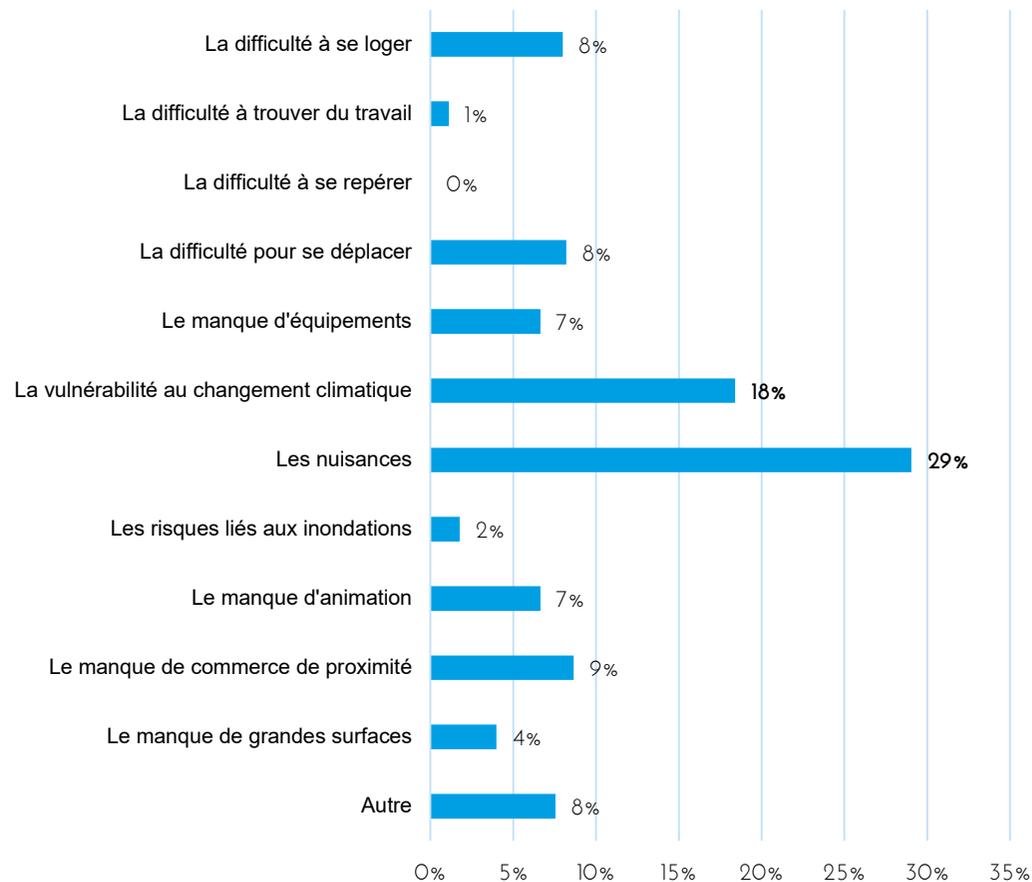
Les habitants et usagers constatent de manière générale **le manque de commerces de proximité** dans leurs communes et leurs quartiers que ce soit en termes de qualité, de diversité et de proximité avec leur lieu de vie. La présence de commerces permettrait d'améliorer le cadre de vie et favoriserait la convivialité.

Les principaux atouts et difficultés rencontrés par les habitants et usagers de Clichy-la-Garenne

Atouts



Difficultés



Rappel des orientations du PADD

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Clé de voute du PLUi

Jasmine DOZIAS - Responsable planification et PLUi – Boucle Nord de Seine



AXE 1 Un territoire d'équilibres riche de ses diversités

AXE 2 Un territoire engagé dans une transition environnementale ambitieuse

AXE 3 : Un territoire du « vivre ensemble »

AXE 4 : Un territoire actif, productif et innovant

Défi 1.1 Reconquérir la Seine

Défi 1.2 Conforter l'attractivité territoriale

Défi 1.3 Révéler la diversité des paysages et des patrimoines

Défi 2.1 : Amplifier la nature en ville et améliorer le rapport au vivant

Défi 2.2 : Devenir un territoire sobre et économe

Défi 2.3 : Réussir la « ville santé »

Défi 3.1 : Aménager un territoire pour tous et à tout âge

Défi 3.2 : Irriguer la ville de mobilités apaisées

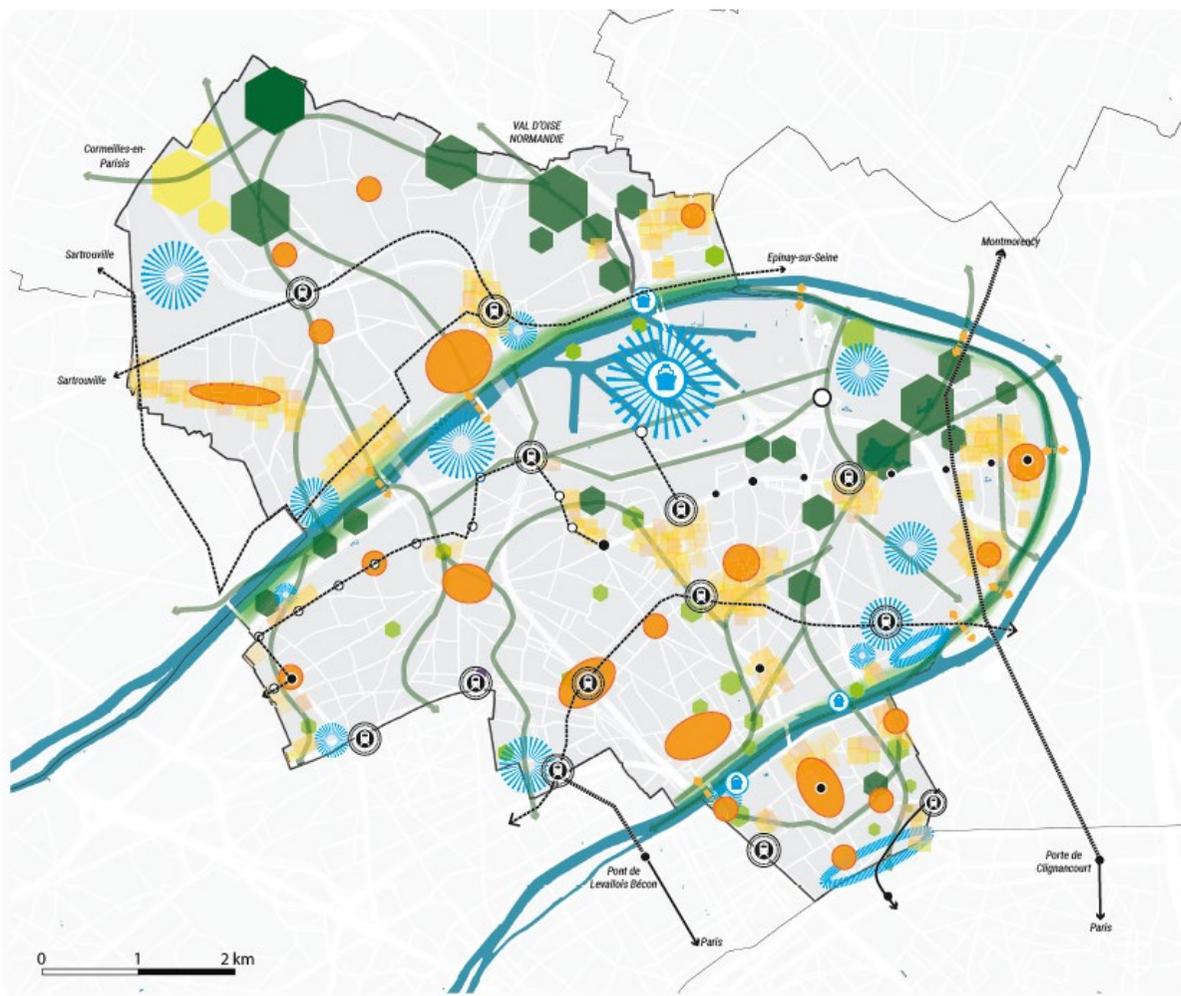
Défi 3.3 : Renforcer le territoire des proximités et du quotidien

Défi 4.1 : Conforter le territoire actif et productif en faveur de l'emploi

Défi 4.2 : Soutenir les mutations et la valorisation des secteurs d'activités

Défi 4.3 : Affirmer la singularité portuaire au bénéfice de la transition environnementale

Carte de synthèse du PADD



 Assurer une renaturation des berges de Seine

 Maintenir et renforcer les grands noyaux de biodiversité du territoire

 Consolider les grandes composantes de la trame verte locale et les connecter

 Préserver et valoriser les espaces agricoles

 Fluidifier les parcours résidentiels pour favoriser l'ancrage des populations dans des secteurs à enjeux

 Développer ou créer des centralités et polarités (commerces, services, équipements, etc.)

 Maîtriser l'avenir des fonciers stratégiques en sanctuarisant leur vocation économique

 Réaliser de nouveaux franchissements en faveur des modes actifs pour tisser des liens entre les communes

 Renforcer l'attractivité économique en cohérence avec les gares et stations du territoire (en projets et existante)

 Renforcer le maillage de transports en commun structurants

 Limiter les nuisances liées aux axes ferrés ou routiers de grand trafic, en lien avec les gestionnaires de ces infrastructures

Quelle ville demain ?

Jasmine DOZIAS - Responsable planification et PLUi – Boucle Nord de Seine



... en conciliant des enjeux et injonctions qui peuvent sembler contradictoires :

PRESERVER

- Préserver les tissus pavillonnaires
- Valoriser les paysages et le patrimoine
- Préserver les espaces naturels et les parcs

SE DEVELOPPER

- Produire des logements diversifiés
- Développer les emplois notamment industriels
- Assurer la réponse aux besoins en équipements

LIMITER NOS IMPACTS ET ASSURER L'ADAPTABILITE

- Renforcer la pleine terre et le taux d'espaces verts par habitant
- Réduire les nuisances, pollutions et risques, et limiter leur impact sur les populations
- Réduire et décarboner les déplacements
- Prendre en compte un risque accru d'inondation

➔ Des conciliations et réconciliations



Aujourd'hui

Trait d'union entre Paris et Boucle Nord de Seine, Clichy connaît aujourd'hui un fort dynamisme en termes d'habitat et de développement économique.

Demain

Clichy sera demain une ville toujours plus familiale, plus durable et plus ouverte sur la Seine.

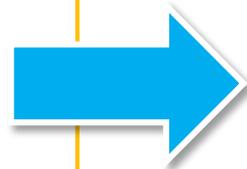
Du PADD aux Outils Règlementaires

Claire BLANDIN – Codra, prestataire (élaboration du PLUi)
Jasmine DOZIAS - Responsable planification et PLUi – Boucle Nord de Seine



Traduit le projet
global du territoire

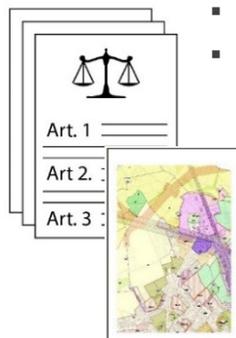
Le Projet d'Aménagement
et de Développement
Durables - PADD



Doit trouver
une traduction
règlementaire

Opposables aux Permis de Construire

Plan de zonage et règlement par zone



- Définissent les règles d'occupation du sol,
- Fixe des **règles** en matière de :
 - Destinations
 - Hauteurs
 - Implantations (alignement/recul...)
 - Réseaux et gestion des eaux pluviales
 - Stationnement automobile et vélo
 - Préservation de la biodiversité
 - Espaces verts....

Les autorisations d'urbanisme devront être conformes



- **Caractère plus contraignant**
- **Encadrement plus strict**

Orientations d'Aménagement et de Programmation

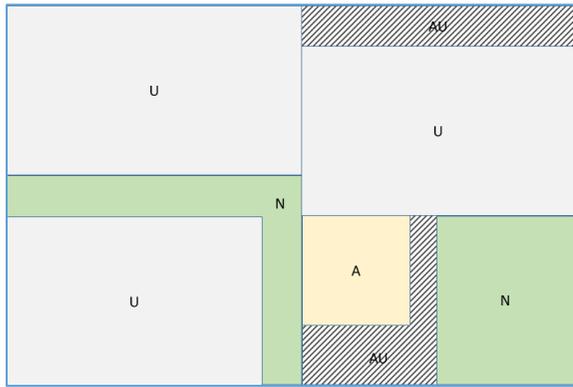


- pour les secteurs à urbaniser / restructurer
- **principes d'aménagement** dans les secteurs de projet (sur terrains publics ou privés) ou concernant des thématiques particulières (dont continuités écologiques)
- **Échéancier prévisionnel** d'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de réalisation des équipements liés si besoin.

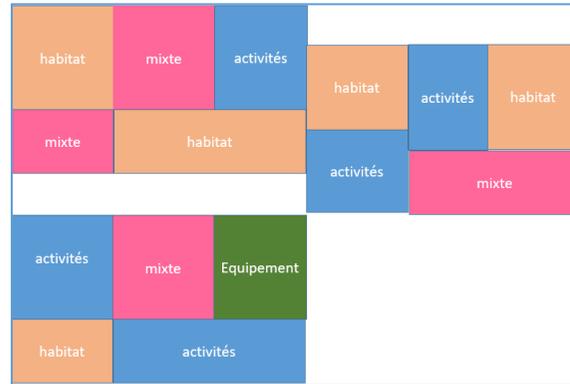
Les autorisations d'urbanisme devront être compatibles



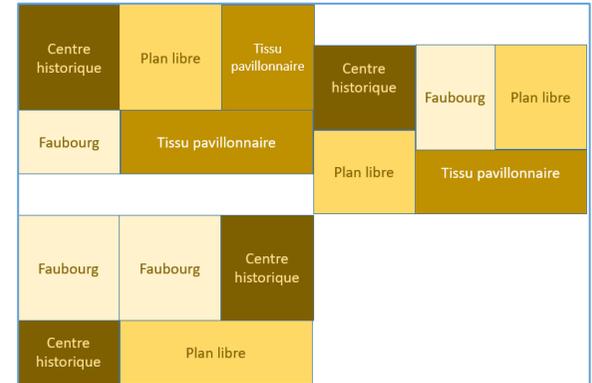
- **Caractère plus incitatif**
- **Relative souplesse d'application**



1- Délimitation des zones U, N, A et AU



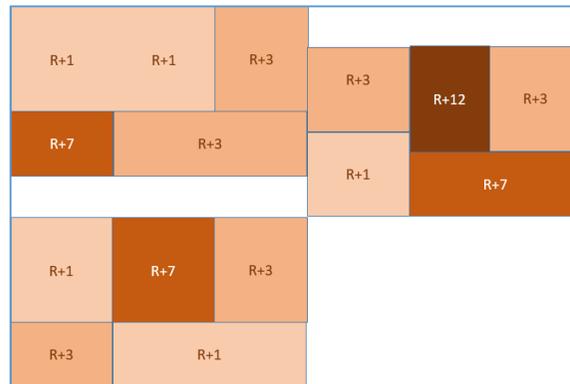
2 – Destinations attendues



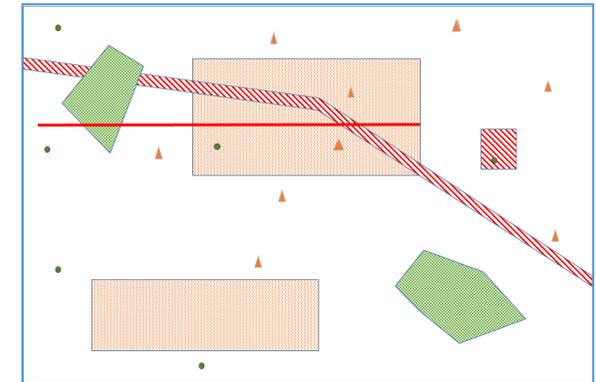
3 – Formes urbaines souhaitées



4 – Niveau de densité des espaces verts et bâtis

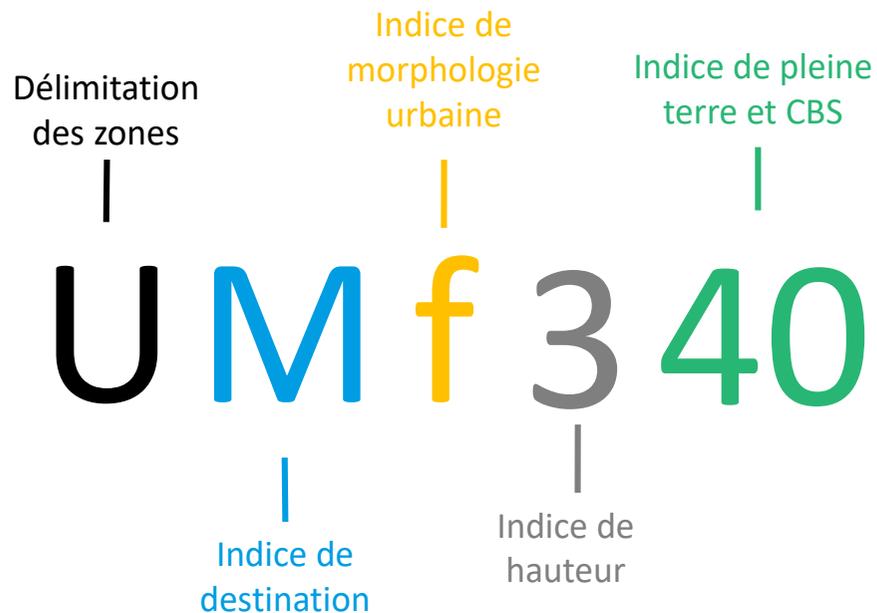


5 – Hauteurs permises



6 – Inscriptions graphiques pour préciser des projet locaux ou des mesures de protection

LE SYSTÈME D'INDICE



DES RÈGLES THEMATIQUES

- Secteurs de Mixité Sociale
- Secteur de Taille Minimale de Logement
- Linéaires de commerces
- Secteur de stationnement
- ...

Et les ER, servitudes de localisation, EVP, filets de hauteur, périmètres de gel, secteurs de plan masse, secteur des OAP, périmètre 500m gare ...

Carte des formes urbaines

Indice de morphologie urbaine

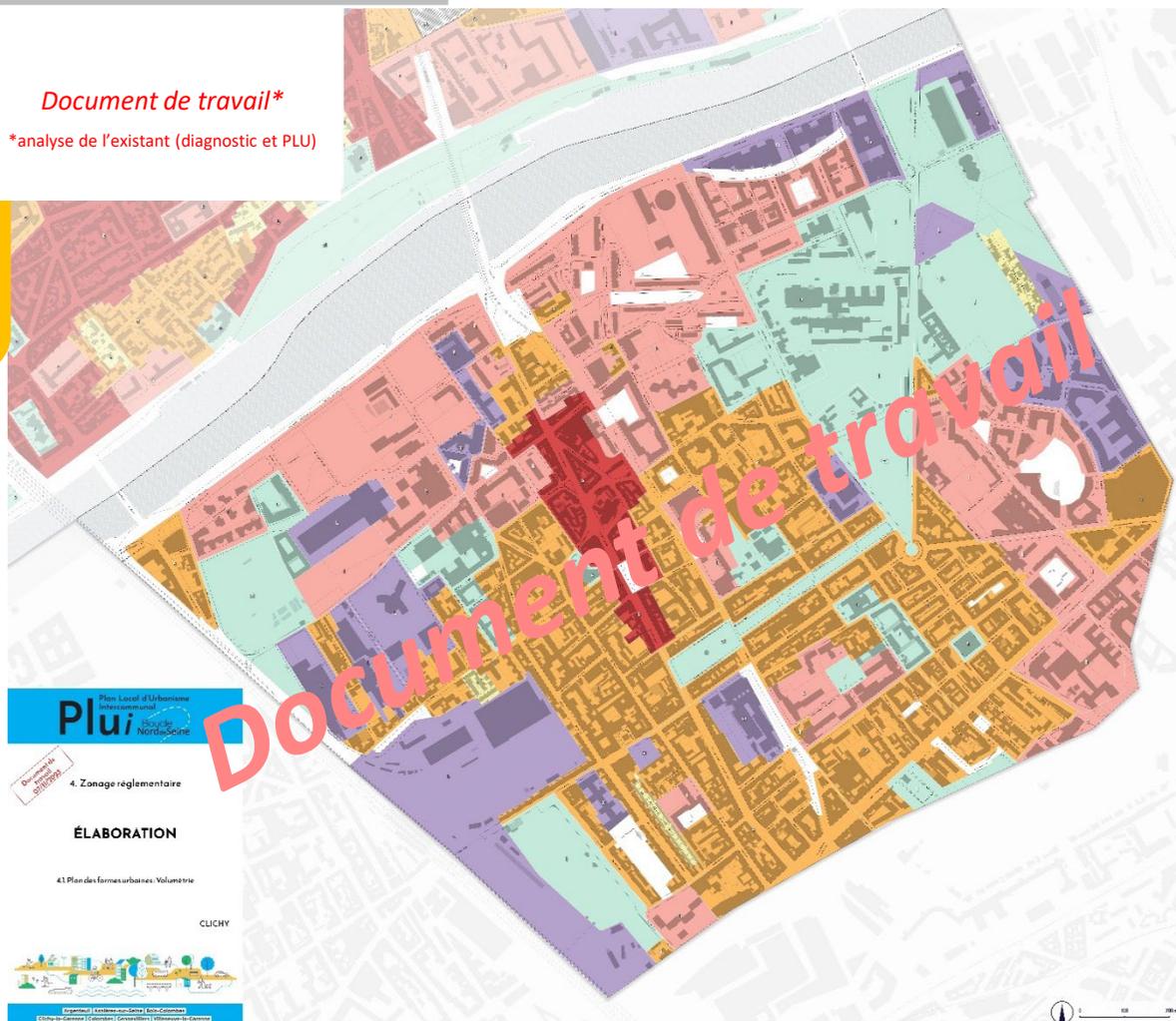
f

Objectif : encadrer l'évolution des villes en préservant les spécificités locales : tissus pavillonnaires, tissus faubouriens

- a, b : Tissus de centralités
- c, d: Tissus mixtes
- e, f, g : Tissus à dominante pavillonnaire
- h, i : Tissus à dominante collectif
- k, L, m Tissu d'activités
- j, n, x : Tissus de grandes emprises libres
- pm : Plans masses

Document de travail*

*analyse de l'existant (diagnostic et PLU)



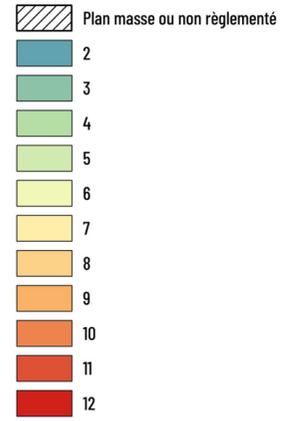
3

Indice de hauteur

Objectif : encadrer l'évolution des villes en adaptant les hauteurs permises aux contextes locaux

Document de travail*
*analyse de l'existant (diagnostic et PLU)

Indice des hauteurs



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Plui Boule Nord/Sèvre

Document de travail

4. Zonage réglementaire

ELABORATION

4.1 Plan des formes urbaines: Hauteur

CLICHY

Expérimental | Expérimental/Contraintes | Contraintes | Contraintes

CLICHY-la-GARENNE | COGNAC | GONNANVILLE | VILLEVALENTIN | COGNAC

40

Indice de pleine terre et CBS

Objectif : protéger la perméabilité des sols en tendant vers 30% de pleine terre

Taux de pleine terre réglementaire

	10 et 15%
	20 et 35%
	40 et 55%
	60 et 75%
	80% et plus

Coefficient de biotope surfacique

	0,05
	0,1
	0,15
	0,2



Les outils pour améliorer la santé et l'environnement :

des orientations d'aménagement et de programmation thématiques
les outils du règlement et du zonage pour préserver les espaces verts

Claire BLANDIN – Codra, prestataire (élaboration du PLUi)



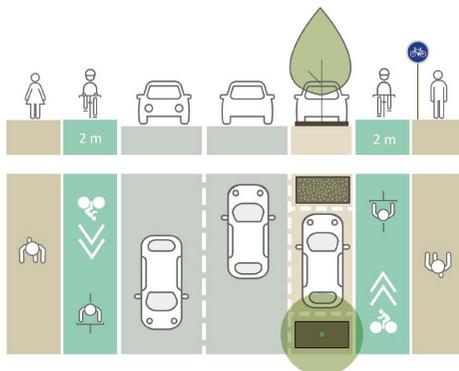
Enjeux : amélioration du cadre de vie, urbanisme favorable à la santé, lutte contre les nuisances générées par les infrastructures de transports, développement des mobilités actives et innovation

1 Echelle supra territoriale



- **Résorption des coupures urbaines et requalification des points de franchissement**
- Réduction des nuisances

2 Echelle territoriale



- **Hiérarchisation de la voirie au profit des modes actifs**
- Structuration d'un réseau de mobilités actives
- Déploiement d'un cadre agréable et sain pour les modes actifs
- Renforcement des gares comme centralité/porte d'entrée du territoire

Echelle des opérations d'aménagement :

- Accès et aménagement
- **Traitement des espaces publics**
- Gestion du stationnement
- Accompagnement d'une mobilité active et durable

3



4



Echelle des opérations de construction

- Gestion des interfaces avec l'espace public
- **Accompagnement d'une mobilité active et durable**

Enjeux : Prise en compte des sols vivants, constitution d'un maillage écologique et fonctionnel en faveur de la biodiversité, valoriser la gestion de l'eau dans la ville, définir le socle écologique des opérations d'aménagement.

- **Biodiversité : Constitution d'un maillage écologique fonctionnel ou continuités écologiques et bien être ...**
 - Sanctuarisation et renforcement des noyaux primaires de biodiversité
 - Valoriser la fonction relais des noyaux secondaires : Bosquet, friche, square, stade et équipement sportif de plein air, cimetière
 - Améliorer la fonctionnalité des espaces de liaisons
 - Favoriser la régénération d'espaces de nature au sein des espaces
- **Trame bleue et eau dans la ville**
 - La renaturation des berges
 - La préservation des mares
 - Le cycle de l'eau : infiltration et perméabilité
 - Trame fraîche et humide
- **La trame des sols vivants (brune)**
 - Limiter la transformation des sols
 - Désartificialiser et renaturer les sols
 - Régénérer les sols par le recyclage des biodéchets
- **La trame noire**



Cartographie : URBAN-ECO^{SCOP}, 12/2022, Sources :
IGN, URBAN-ECO^{SCOP}, APUR

Les outils possibles de zonage pour préserver les espaces verts

Patrimoine naturel

-  Arbres remarquables
-  Alignement d'arbre à protéger
-  Espaces boisés classés
-  Espaces végétalisés
-  Coeurs d'îlot
-  Emplacements réservés aux espaces verts et continuités écologiques

Destinations

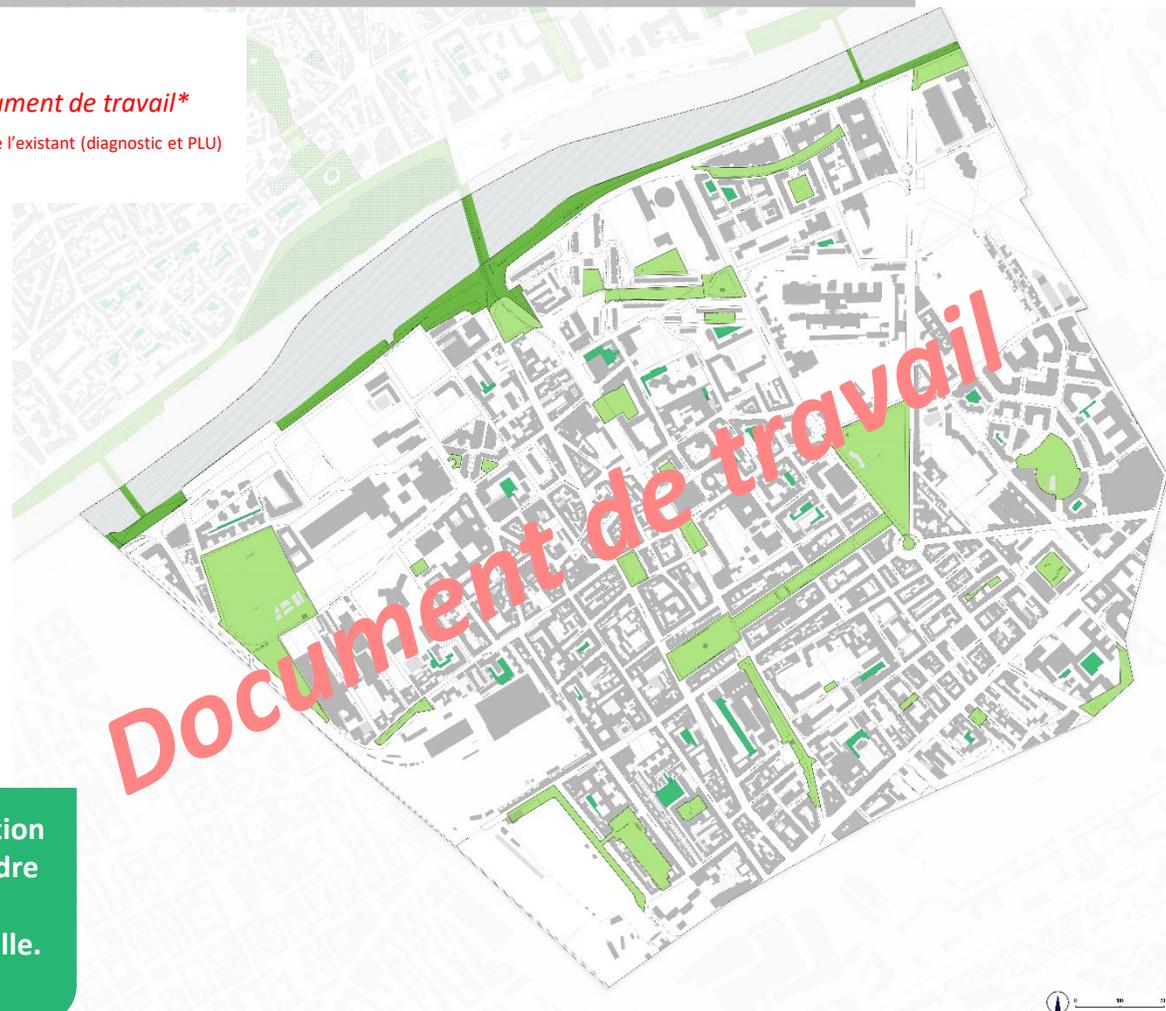
-  A, Ai, AP
-  N, Ne, Np
-  UEp

- + taux de pleine terre
- + bande de constructibilité
- + bandes de recul
- + exigences de plantation

Une palette d'outils mis à disposition du PLUi pour permettre de répondre à l'objectif de préservation et de développement de la nature en ville.

Document de travail*

*analyse de l'existant (diagnostic et PLU)



Valoriser la Seine, les identités locales et le patrimoine

L'OAP Seine

Les outils pour protéger les éléments patrimoniaux

Les outils pour préserver les tissus pavillonnaires

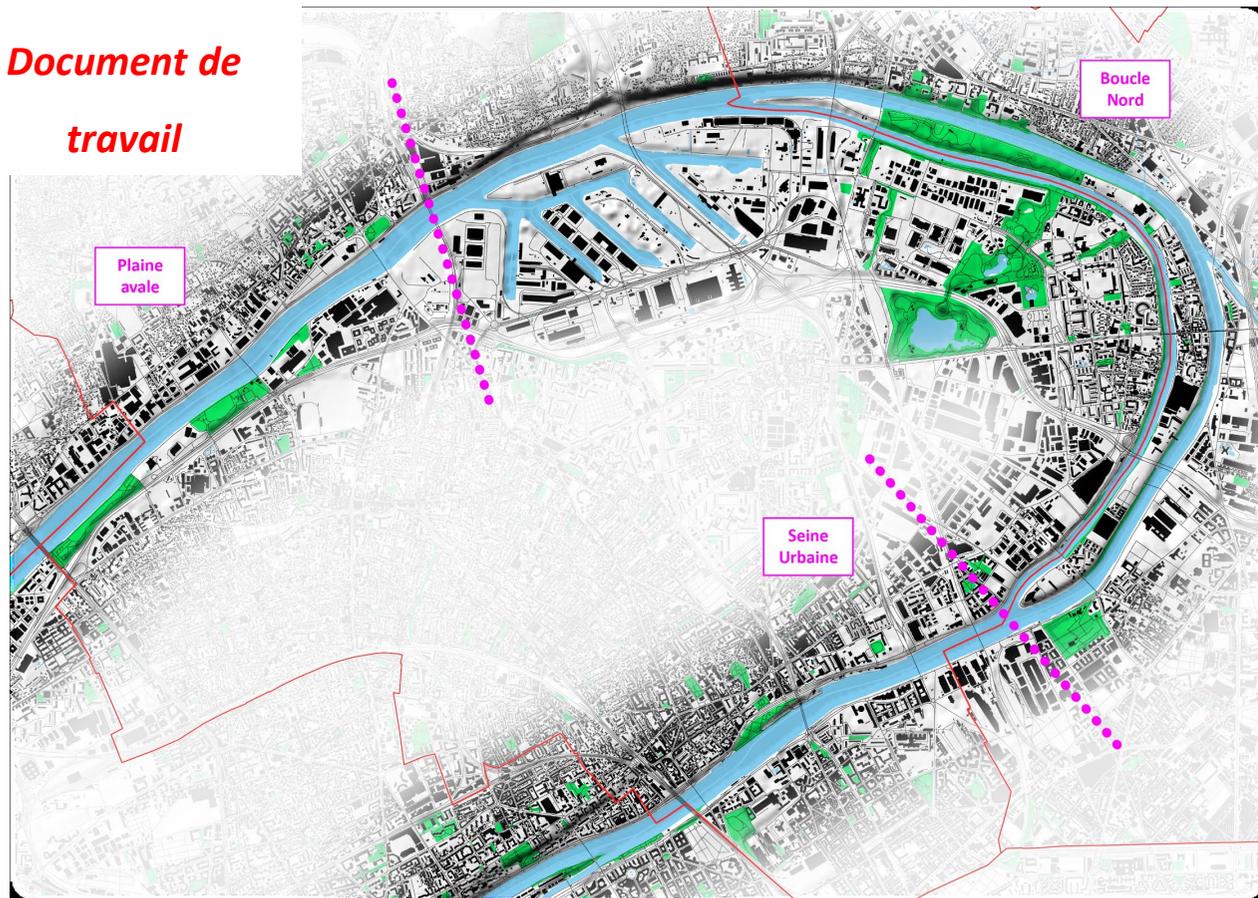
Les outils pour préserver l'emploi et l'animation urbaine

Claire BLANDIN – Codra, prestataire (élaboration du PLUi)

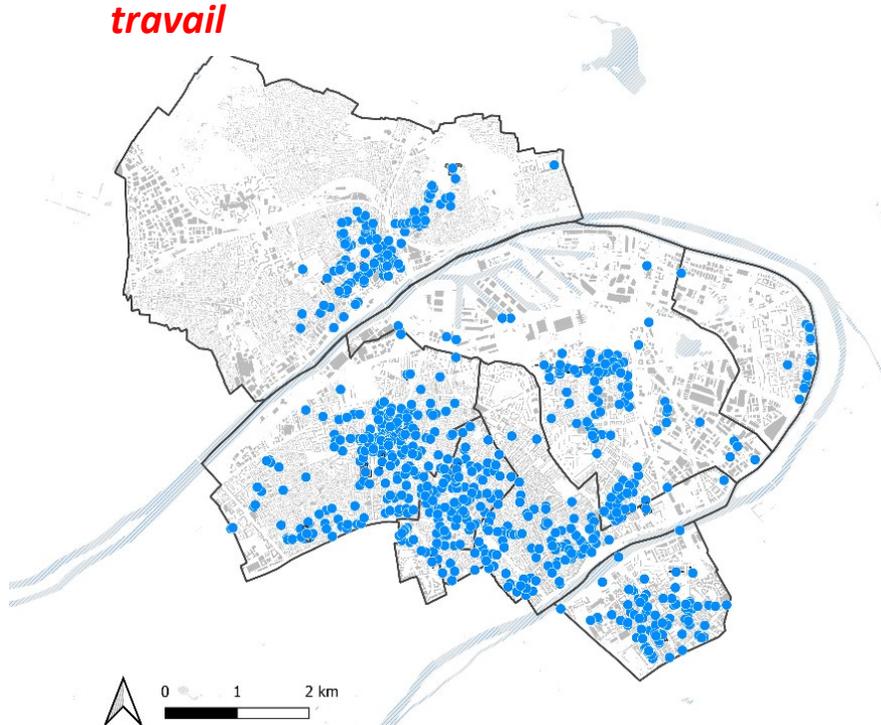


- L'OAP Seine répond à l'axe 1 du PADD et est à l'articulation des OAP thématique et sectorielles, elle vise à donner un récit, une compréhension du territoire à travers son fleuve et préciser les objectifs et invariants à respecter.
- Son propos principal est le **paysage et les usages**, elle vise ainsi :
 - Retourner la ville sur la Seine
 - Révéler la Seine dans l'aménagement de la ville
 - Développer des aménités propres à la Seine
 - Améliorer l'accessibilité de la Seine et apaiser sa découverte
- L'OAP Seine offre une lecture du territoire en 3 séquences :
 - La Seine urbaine
 - La boucle de Seine
 - La Plaine aval

*Document de
travail*



Document de travail



Démolition totale interdite
Démolition partielle encadrée



Respecter ou mettre en valeur les caractéristiques architecturales des constructions :

- Volumétrie
- Composition et rythme de façade
- Détails, décorations et modénatures
- Aspect des matériaux



Préservation des qualités patrimoniales d'ensemble :

- S'intégrer à l'environnement paysager,
- Des annexes autorisées sous conditions



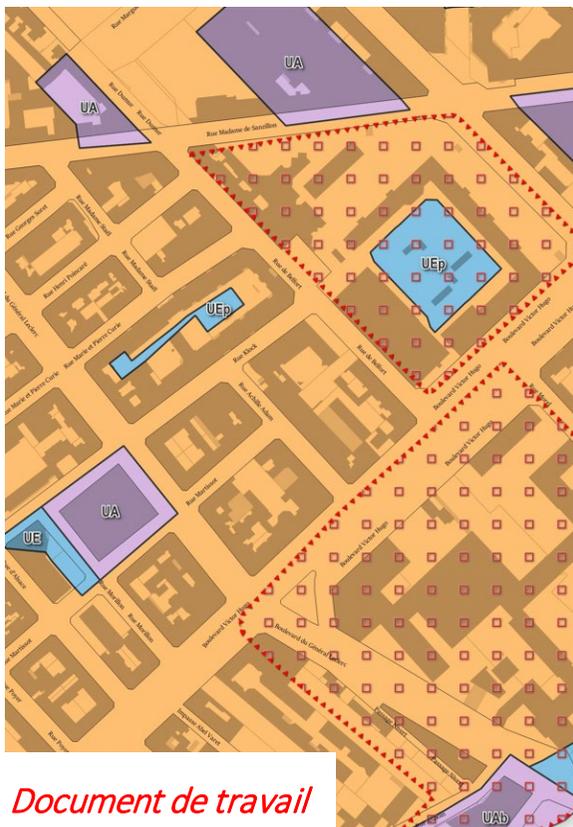
Assurer la bonne intégration des ouvrages techniques, des dispositifs de production d'énergie, et l'harmonie des isolations



Permettre des extensions sous réserve de :

- L'harmonisation avec les caractéristiques architecturales et de composition
- Respect du principe de hiérarchie et de proportion

L'encadrement des destinations des constructions



Document de travail

UM (mixte)

UR (résidentielle)

- Rs = résidentiel strict)

UA (activités économiques)

- Ab : tertiaire
- Ac – commerces
- Ai – industrie
- Al – logistique et port

UE (zone urbaine d'équipements)

- Ec - cimetières
- Ep – parcs et squares

Mixité fonctionnelle et sociale

xxxxxxx Linéaires de commerces

xxxx Diversité commerciale à protéger ou à développer

Principe général :

- interdire le changement de destination
- imposer le maintien de la SDP existante a minima **en cas de démolition/reconstruction**
- obliger à la **création de RDC actifs en cas de nouvelle construction.**

Les linéaires de commerces



Document de travail

Permettre la mise en œuvre de projets

Claire BLANDIN – Codra, prestataire (élaboration du PLUi)

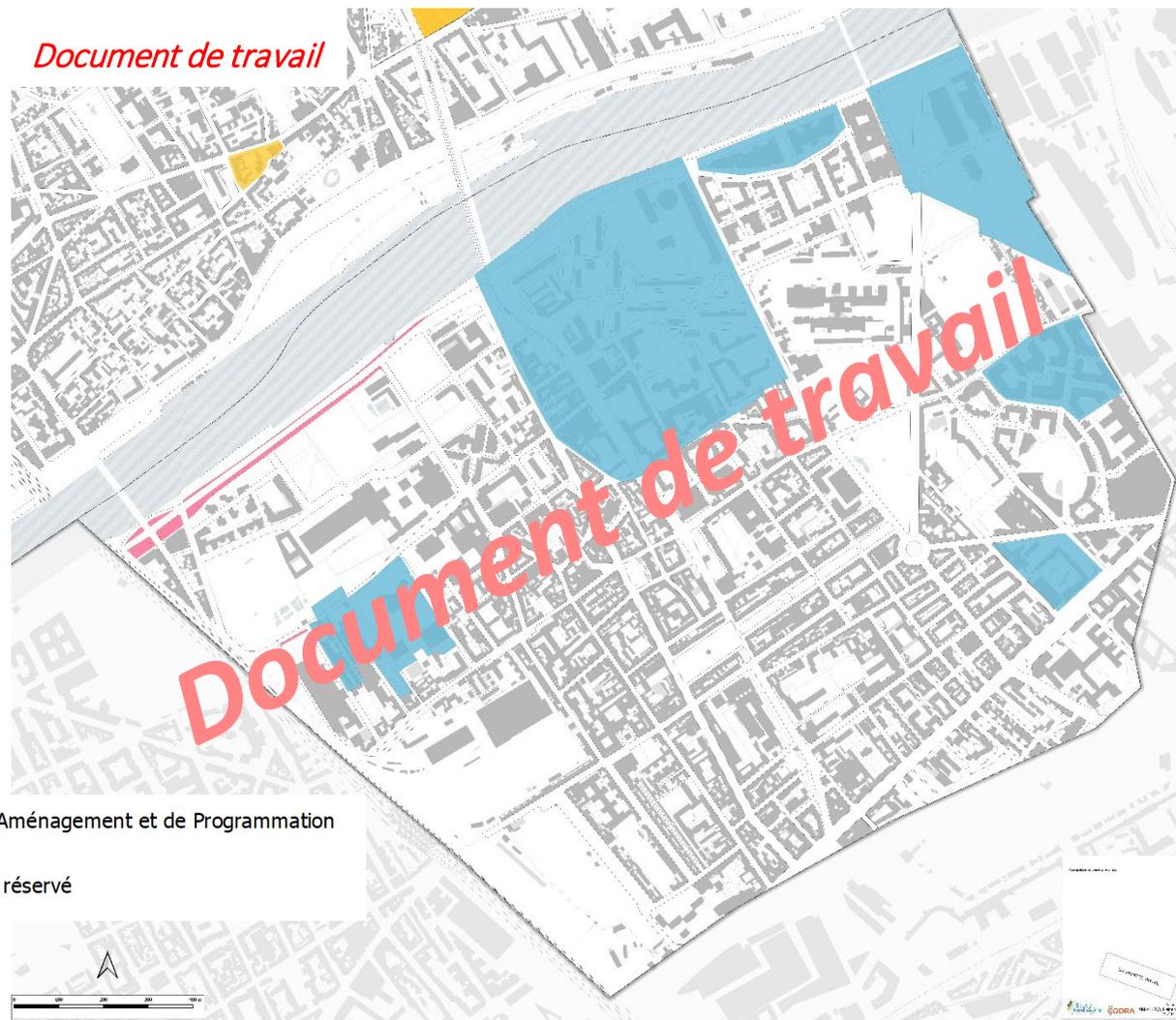


- Orientation d'Aménagement et de Programmation

1. Pont de Clichy
2. Secteur BIC/Bérégovoy
3. ZAC Seine Liberté
4. Allées de l'Europe

- Et des **emplacements réservés** pour permettre des élargissements de voirie, des cheminements piétons, etc.

Document de travail



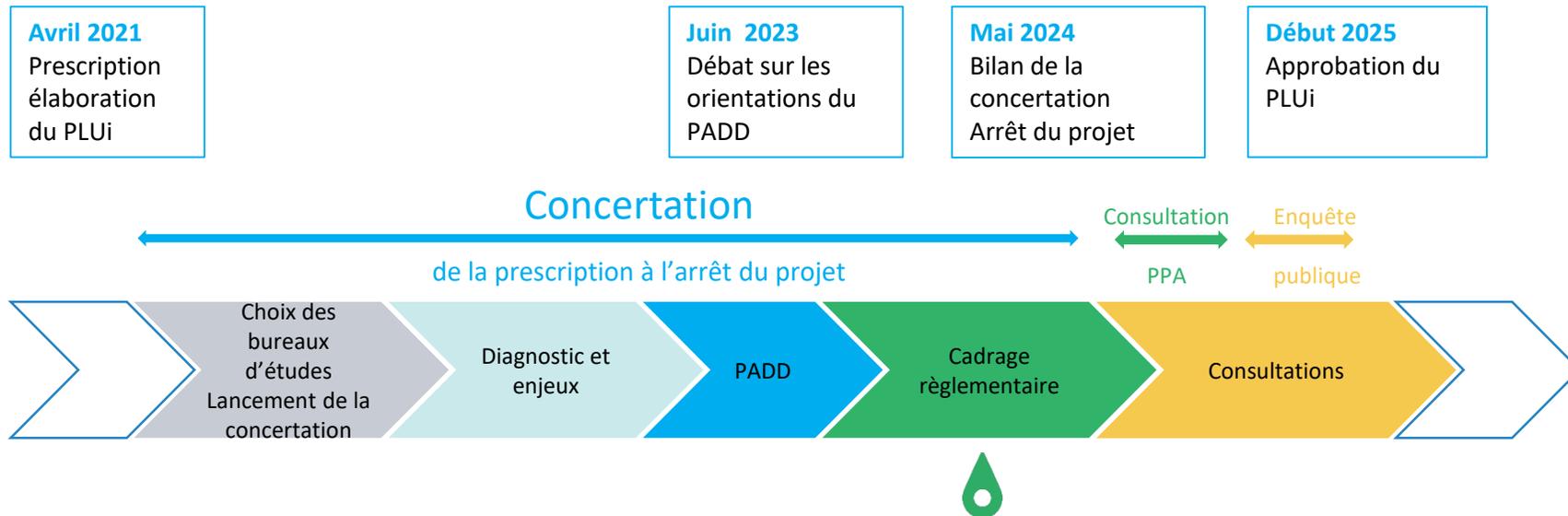
Orientation d'Aménagement et de Programmation

Emplacement réservé

Temps d'échanges



Prochaines étapes



Nous en sommes là !

NOVEMBRE 2023 : Une réunion publique par ville
MARS 2024 : Réunion publique territoriale
MAI 2024 : Arrêt du projet de PLUi
AUTOMNE 2024 : Enquête Publique

**Merci de votre participation !
A très bientôt pour la suite du projet
Très bonne fin de soirée**

*Toutes les informations sur www.bouclenorddeseine.fr/plui
Vos remarques : plui@bouclenorddeseine.fr*

